

## ■ Snitem : 518 045 aides auditives vendues par les fabricants en 2011

Selon les chiffres du Syndicat national de l'industrie des technologies médicales (Snitem), 518 045 aides auditives ont été vendues en 2011 par les fabricants, en France et dans les Dom-Tom. Soit une augmentation de plus de 7,4 % en volume par rapport à 2010 (482 155 aides vendues). ■

### Contours d'oreilles

Pile 675	11 259
Pile 13	196 934
Pile 312	53 370
Pile 10	5 738

**Total contours d'oreilles 263 301**

### Intra-auriculaires

Pile 13 / Pile 675	1 355
Pile 312	13 755
Pile 10	44 400

**Total intra-auriculaires 59 510**

### Écouteurs déportés

Pile 312 / Pile 13	173 493
Pile 10	20 971

**Total écouteurs déportés 194 464**

### Autres appareils

Boîtiers	NA
Lunettes	NA
Total autres appareils	770

**Total général 518 045**

### Autres classifications

Dont CMU	7 876
----------	-------

Les entreprises ayant participé à l'enquête sont : Audiomedi, GN Hearing, Phonak, Prodition, Siemens, Starkey et Widex.

### JOURNAL OFFICIEL

## ■ Développement professionnel continu (DPC) : obligation de formation pour tous les professionnels de santé

### Développement professionnel continu (DPC) : obligation de formation pour tous les professionnels de santé.

Les décrets relatifs au Développement professionnel continu (DPC) sont parus au Journal Officiel du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ces décrets, issus de la loi HPST 2009, font obligation à tous les professionnels de santé, dont les audioprothésistes, d'une formation annuelle. Les décrets prévoient que les organismes de DPC soient évalués par une commission scientifique indépendante composée de professionnels de santé astreints à des obligations strictes en matière de lien d'intérêt. Les méthodes pédagogiques seront elles-mêmes éprouvées, et les organismes de

DPC devront être indépendants des industries de santé. « En outre, le DPC va permettre de décloisonner la formation et permettre à des professionnels de métiers ou de mode d'exercice différents de se retrouver pour se former et évaluer leurs pratiques professionnelles ensemble. »

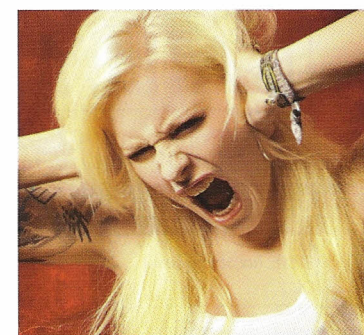
En matière de contrôle, pour les audioprothésistes, le directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) est chargé de s'assurer au moins une fois tous les cinq ans, du respect de cette obligation annuelle de DPC. L'organisme de formation accrédité dans le cadre du DPC délivre une attestation aux audioprothésistes et la transmet également à l'ARS. ■

## MiniTek de Siemens, récompensée au Consumer Electronic Show de Las Vegas (CES)



Lors de la dernière édition du Consumer Electronic Show (CES) qui s'est tenu à Las Vegas du 10 au 13 janvier, et a réuni près de 2 700 exposants venus de 110 pays, la télécommande MiniTek a reçu la médaille "Next" qui récompense le produit le plus innovant de la technologie Bluetooth.

## Rock Metal et prévention au programme Metal France Festival



L'audioprothésiste, amateur de guitare et de rock, J-L Horvilleur, a fait l'ouverture du Paris Metal France Festival le 8 janvier au "Divan du Monde" à Paris. Son site [www.LesOreilles.com](http://www.LesOreilles.com) était "risque auditif". "Du bon et gros son", nous indique l'audio qui a proposé des bouchons biodégradables mis gratuitement à disposition du public. Ce fut aussi une occasion pour les participants d'être sensibilisés à l'opération : "Ne me casse(z) pas les oreilles".